

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Annie Depocas

<https://www.cadre21.org/membres/b7eb3841cd66895fdbfdd132>

Date d'obtention : 2024-01-25 12:41:48

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Que nous avons un rôle bien défini, que nous devons agir rapidement, de suivre la méthode d'intervention qui se retrouve dans la trousse.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

D'avoir un guide pour accompagner la victime et son entourage est très rassurant.
Cela nous indique comment agir en ayant le bon outil.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

À respecter l'intégrité de la victime ou de toute autre personne impliquée de près ou de loin à une situation de sexto. Ne jamais regarder d'images ou du contenus explicites dans le cellulaire de qui que ce soit.

À prendre les responsabilités selon le cas et la situation.
Utiliser la trousse pour intervenir.